

COMPTE RENDU REUNION DU 08/01/2019 SOUS PREFECTURE FONTSANTE

Personne excusée :

M. Robert TRABAUX (Maire Tanneron)

Personnes présentes :

M. René UGO (président CCPF)

Mme Nathalie BAUJOIN (urbanisme CCPF)

Me FIORENTINO (avocat de la CCPF)

Mme Alicia VACCA (responsable service urbanisme Callian)

M. François CAVALLIER (Maire Callian)

M. Michel FELIX (1^{er} adjoint Tanneron)

M. le Sous-Préfet de Draguignan et sa collaboratrice

M. Francis DAUPHINOT (STEV DDTM)

M. Nello BROGLIO (Maire des Adrets)

M. Eric TREMEREL (DGS les Adrets)

M. Florian PETRE (DREAL UD 83)

M. le Sous-Préfet rappelle que le projet sur le site de Fontsanter répond aux besoins du territoire Sud-Est. Il y a beaucoup d'enjeux, notamment dus aux pollutions existantes, mouvement du sol éventuels et proximité avec le lac de Saint Cassien. Il y a des points positifs et négatifs dans ce dossier. Il indique avoir reçu le groupe SUEZ en aparté. Le point d'attention concerne les importants travaux de terrassement prévus. Une demande de plans complémentaires a été faite pour apporter des précisions. Il s'agit d'un projet de gestion des déchets et photovoltaïque, projet intégré et géré par des professionnels. On note la particularité du foncier (Callian/Tanneron), et l'intérêt général du projet dans le bassin de vie plus large du territoire azuréen.

M. Francis DAUPHINOT (STEV DDTM) indique qu'il prend le projet en cours de route, à regret. Il indique aussi l'enjeu du risque incendie et PPRIF.

M. le Sous-Préfet précise que sur ce point, l'avis du SDIS a évolué et des discussions sont en cours. Il questionne M. le Maire des Adrets sur sa position sur ce projet, notamment sur les réticences affichées quant à la ressource en eau et la proximité des Ségurets.

M. Nello BROGLIO (Maire des Adrets) répond qu'il n'est en effet pas favorable au projet. Le problème de voisinage n'est pas le plus important à son sens, ni le vrai problème. Il y a certes une zone frontalière avec la commune des Adrets. Mais ce qui sera déjà plus problématique sera le nombre de camions qui circuleront engendrant des embouteillages conséquents (matin 7h30-8h et allers-retours en été). Etant donné qu'il y aura 400 000 tonnes de déchets, cela fait donc 250 camions/jours qui emprunteront le rond-point de l'autoroute et augmenteront la dangerosité du secteur.

La commune de Montauroux n'est pas favorable au projet non plus selon lui, en raison de la proximité des Estérets du lac.

Le vrai problème est ailleurs d'après lui, sur la thématique de la ressource en eau. Le Lac de Saint Cassien draine 60 m3 dont 5 m3 utilisés par l'est varois et alpes maritimes. Il s'agit d'une potentielle réserve d'eau dans le futur pour le territoire. Le projet Fontsanter est situé dans le bassin versant du lac. Ce qui crée un danger pour la santé publique. Dans le dossier cette thématique est à peine évoquée. Le projet de Fontsanter, permettra de traiter les DIB, les mâchefers du 06. Il ne serait pas opposé s'il s'agissait d'un autre type de projet. Il ne souhaite pas que le site récupère les déchets du 06, le Var « n'a pas vocation à être la poubelle du 06 ». Cela ferait 2 centres de traitement de déchets

dans le pays de Fayence, ce qui serait néfaste pour le tourisme et les villages perchés. Ce site est trop visible et est situé en entrée de territoire. Le dossier présente un flou artistique.

M. le Sous-Préfet précise que le but est d'écouter les élus, mais qu'ensuite la procédure suivra son cours. Une fois le dossier déposé, une instruction sera faite. Le respect à la réglementation sera étudié. Le but aujourd'hui n'est pas de dire, si le projet sera fait ou pas. Il y a des avantages et des inconvénients à un tel projet, mais en tout état de cause, la loi sera appliquée.

M. Nello BROGLIO précise que la CAVEM est aussi opposée à ce projet par l'intermédiaire de son Président, M. BERTORA.

M. François CAVALLIER (Maire Callian) indique que ce n'étaient pas les termes de leur dernier échange sur le sujet.

M. le Sous-Préfet ajoute que la question de la ressource en eau est centrale. Le but sera de savoir si elle a été suffisamment traitée ou non. Les échanges sont prévus pour le déterminer.

M. Nello BROGLIO poursuit en indiquant que les différentes plateformes prévues sont potentiellement polluantes, avec 2 sites d'enfouissement.

M. le Sous-Préfet précise que des processus industriels sont prévus pour vérifier cela.

M. Nello BROGLIO répond que des problèmes techniques peuvent survenir, des problèmes de percolation. Si cela arrivait, le danger serait directement évacué vers le Lac et cela engendrerait un risque pour la santé publique. Il s'agit d'eau de consommation. Le type de projet n'a pas de fin, les déchets stockés seront toujours là. Quel sera le suivi, à vie ?

M. François CAVALLIER prend la parole et apporte un démenti au discours de M. BROGLIO sur le fait que M. HUET (Maire de Montauroux) et M. BERTORA seraient opposés à ce projet. Les SCOT disent assez ce qu'il en est des volontés et avis de chacun, et ne seraient pas rédigés ainsi si les avis prêtés à ces deux acteurs absents correspondaient à la réalité.

Il exprime un avis inverse à celui de M. BROGLIO : le problème de voisinage est au contraire un réel enjeu qu'il convient de prendre en compte dans toute sa mesure, l'aspect visuel et nuisances, tout autant que l'accord entre les contraintes imposées par le PPRIF et la nécessaire intégration paysagère. La question de l'eau est en l'espèce un faux problème. La sélection du projet SUEZ a été dicté par leur choix de ne positionner dans le périmètre de protection des eaux du lac de Saint Cassien que des activités sans risque (photovoltaïque). Un gros travail a été mené pour prévoir la modification des bassins versants actuels et rediriger les eaux vers le vallon opposé. S'il fallait vraiment se focaliser sur ces questions, la déchetterie des Adrets ferait question étant donné sa localisation dans le périmètre de protection du Lac.

Le véritable sujet est la question des nuisances, du nombre de camions de passage, et visuel, pas de l'eau puisqu'il est prévu des mesures pour modifier les bassins versants. La commune de Callian renouvelle sa main tendue vers les collectivités riveraines au projet quant au partage des richesses, avant l'accord sur les autorisations administratives.

Le refrain du Var comme dépôt des déchets du 06 est un non-sens, au regard de la loi NOTRE. Il y aura 2 centres de déchets sur le territoire, ce qui est un plus, le territoire prend son destin en main, elle défend une vision unitaire.

M. Nello BROGLIO répond que la question de l'eau est importante et que le projet prévoit de modifier complètement le terrain naturel. Il soutient l'idée que le projet Fontante n'a été imaginé que pour aider Suez à reprendre pied dans le 06 et se positionner pour l'incinérateur de Nice. Ce n'est pas un projet d'intérêt général dans ces conditions.

M. René UGO (président CCPF) signale qu'il y a un territoire à aménager. Cela a été vu avec les territoires concernés, qui portent une vision consensuelle. En effet, la question de la circulation est

un enjeu mais cela signifie qu'il sera nécessaire de réfléchir à long terme, de voir plus loin la question des déplacements pour accéder au Pays de Fayence (projet RD 101 etc.). Le SCOT a déterminé un consensus, le plan régional des déchets a été validé. Par ailleurs, le projet Fontante ne concerne que des déchets inertes. Les administrations compétentes seront en charge de vérifier si ce qui est avancé par SUEZ respecte les règles.

M. le Sous-Préfet résume en indiquant qu'il semble y avoir deux visions, celle de la CCPF et collectivités concernées qui disent qu'en effet il y a des enjeux et contraintes à prendre en compte, des échanges seront nécessaires, et celle de la mairie des Adrets qui se focalise sur les dangers environnementaux supposés.

M. Nello BROGLIO répond que oui. La question des mâchefers est dangereuse (50 000 tonnes stockées), les terres polluées. Il n'y a que peu de pages qui en parlent dans le dossier, contre beaucoup sur le photovoltaïque. Même si pour l'ISDI il y aura du tri, on se doute que des erreurs peuvent être commises et le risque existe.

M. François CAVALLIER répond que la DREAL jugera.

M. Nello BROGLIO reprend en indiquant avoir cherché sur internet « SUEZ PACA », il a trouvé une liste d'entreprises, et joignant le geste à la parole il exhibe un épais dossier contenant toutes les mises en demeure de l'Etat à leur encontre.

M. le Sous-Préfet intervient pour préciser qu'il peut être normal d'avoir des mises en demeure, et que la présomption d'innocence s'applique. On ne peut faire des procès d'intention sans savoir. Ces mises en demeure se soldent souvent par des non lieux, car il n'y a pas faute. Il rassure les présents, l'Etat est bien actif sur le suivi.

M. Nello BROGLIO rajoute que si il y a erreur, le Lac est directement pollué.

M. François CAVALLIER précise que le registre de cet appel à projets n'est pas la candeur ou la béatitude, et que l'idée n'est pas de faire confiance aveuglément au porteur de projet. Un suivi et contrôle seront nécessaires. Mais, avec le détournement des bassins versants, il devient plus difficile d'avoir peur d'une potentielle contamination du Lac ?

M. Nello BROGLIO ajoute qu'il n'a pas confiance dans ce système de détournement des eaux s'il y a un fort orage.

M. François CAVALLIER répond que le site actuel est loin d'être propre, il s'agit d'un site pollué et les eaux aujourd'hui vont vers le Lac. Il faut comparer la situation avant et après projet et voir s'il y a un gain, ce qui est le cas.

M. Florian PETRE (DREAL UD 83), prend la parole, et précise qu'à l'heure actuelle SUEZ n'a pas encore déposé de dossier complet. Il apporte une rectification sur ce qui a été dit plus haut, les mâchefers seront en provenance de Nice et le fait de dire que le Var sera la poubelle du 06 n'est pas approprié. La thématique aujourd'hui est régionale, la gestion se fait par bassin de vie. Pour notre territoire il s'agit du bassin azuréen (Est Var et 06, même territoire). Les mâchefers seront retraités puis stockés pour leur partie non valorisable.

Il y aura une autorisation environnementale unique avec 5 thématiques (biodiversité, paysage, ICPE etc.), dont la DREAL sera le coordinateur. La thématique Eau sera vue par l'ARS, le PPRIF, incendie, par le SDIS et DDTM, la biodiversité/paysage par la DREAL et l'après mine aussi. Des réunions se sont tenues en septembre/octobre 2018 où les risques et mesures compensatoires ont été abordés. Chaque service s'exprime et indique les attentes. SUEZ fait des comptes rendus, les enjeux sont

compris. L'étude du dossier permettra de voir la concrétisation. Début février le dossier devrait être complet. La DREAL instruira le dossier de manière classique et neutre.

Me FIORENTINO (avocat de la CCPF), se présente et demande l'historique de la mine et notamment la gestion après-mine. Quelle gestion des eaux y a-t-il eu ? M. le Sous-Préfet indique que l'Etat est responsable. L'entreprise initiale n'existant plus, l'Etat a repris cette charge sans forcément l'avoir complètement exercée.

M. Nello BROGLIO demande à ce qu'une dépollution soit effectuée avant de faire quoi que ce soit sur ce site, et ne de pas remettre une activité potentiellement polluante. Aucun état des lieux n'a été fait.

M. le Sous-Préfet précise que ce sera prévu dans le projet. Par ailleurs, le projet SUEZ concerne des déchets inertes et non polluants.

M. Nello BROGLIO ajoute que sur d'autres sites du bassin de vie des installations peuvent être optimisées et qu'il y reste encore des capacités d'accueil de déchets de ce type, mais que le groupe SUEZ n'y a pas accès (le nom de SCAVO est souvent invoqué...). La logique commerciale ne convient pas. Il faudrait optimiser les sites existants.

M. François CAVALLIER répond que cela est curieux car tous les groupes y compris SCLAVO et VEOLIA dans le cadre d'une offre avec une ISDI en plein périmètre de protection, ont répondu à cet appel à projets

Il ajoute que le 20 février prochain, le 3^{ème} comité de pilotage (COPIL) se tiendra en mairie de Callian.

M. BROGLIO a refusé de siéger à ce COPIL mais il l'interroge sur son souhait de discuter du partage des ressources ?

M. Nello BROGLIO répond qu'il ne le souhaite pas. Il poursuit en demandant si le territoire a besoin d'un nouveau site ?

M. François CAVALLIER répond que le plan régional l'indique en effet.

M. Nello BROGLIO demande donc si ce site est adapté.

M. Florian PETRE précise que l'étude d'autres alternatives de sites est demandée dans le dossier. C'est une obligation.

M. Nello BROGLIO indique qu'il n'est pas confiant sur des sujets comme celui-là, l'enjeu est trop grand.

M. le Sous-Préfet précise que des plans ont été demandés pour préciser les travaux sur les bassins versants. La question des écoulements sera étudiée de près.

M. Nello BROGLIO interroge l'impact sur la demande de classement OGS de l'Estérel.

M. François CAVALLIER répond que cette question est d'intérêt et qu'elle pourrait être justement débattue pendant les COPIL de gouvernance. Des préconisations pourraient être insérées dans le projet en termes d'intégration paysagère etc. c'est l'occasion de le faire.

M. Nello BROGLIO répond que non, mais une fois le projet validé, les Adrets y siègeront.

M. François CAVALLIER répond qu'il sera alors trop tard.

M. Nello BROGLIO poursuit en répondant que non, puisque la commune des Adrets bloquera l'accès du site.

M. Florian PETRE ajoute que la question de la dépollution du site a été posée à ENGIE qui a déjà déposé son permis. ENGIE indique la difficulté de répondre d'une pollution dont ils ne sont pas responsables. Toute la difficulté sera de placer le curseur pour leur demander des efforts sur ce point.

M. Nello BROGLIO indique qu'aujourd'hui le site est à l'équilibre. Le projet risque de le fragiliser, le bassin du Lenté est une bombe à retardement.

M. Michel FELIX (1^{er} adjoint Tanneron), excuse M. TRABAUD (Maire de Tanneron) et indique que le projet a été voté. Oui il s'agit d'un site pollué, et justement le projet SUEZ est une opportunité pour le dépolluer et améliorer la situation.

M. le Sous-Préfet précise que SUEZ sait déjà tout cela. Les contentieux à venir jugeront de cela aussi. C'est un sujet incontournable.

M. Nello BROGLIO ajoute que par les temps actuels, où tous les territoires s'englobent dans de grandes métropoles émergentes, il est nécessaire de mener une réflexion de logique associative et non ennemie, avec des projets fédérateurs.

M. François CAVALLIER répond que justement, le projet Fontante en est l'exemple même et pourrait être porteur de cette logique plutôt que d'opposer les collectivités d'un même territoire. M. le Sous-Préfet approuve.

L'ensemble des participants est remercié pour leur présence et la discussion enrichissante.